



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 06.02.2020

Numéro de publication: SR01-0000002211

Canton: VD

Entité de publication:

Jean-Pierre Henchoz, Route de Cossonay 28b, 1008 Prilly

Sur mandat de:

SUBLIMMO ET/EG SA

Route de Préverenges 4

1026 Denges

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus SUBLIMMO Sàrl avec SUBLIMMO ET/EG SA

2. Publication

Organisation transférante:

SUBLIMMO Sàrl

CHE-232.574.306

Route de Bussigny 24

1023 Crissier

Organisation reprenante:

SUBLIMMO ET/EG SA

CHE-301.429.494

Route de Préverenges 4

1026 Denges

Publication de la fusion dans la FOSC: 28.01.2020

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).

Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

28.04.2020 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

SUBLIMMO ET/EG SA

CHE-301.429.494

Route de Préverenges 4

1026 Denges